

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 avril 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la Convocation : 13/04/2021
Date d'affichage : 13/04/2021

L'an deux mil vingt et un et le 20 avril 2021 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER-GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Mathilde SAVARY- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2021-031: Election du conseiller communautaire titulaire et de son suppléant

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2021-04-12-00003 en date du 12 avril 2021 rappelant notamment l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-21-002 du 21 décembre 2020 portant adhésion de la Commune de Puy-Saint- Martin à la Communauté d'Agglomération Montélimar- Agglomération.

Considérant que le nombre de conseillers communautaires s'élève à 62 avec un suppléant par commune pour les communes ne disposant que d'un siège.

Monsieur le Maire rappelle les termes de l'arrêté préfectoral et annonce que la Commune d'Allan perd un siège par rapport à la situation antérieure au regard de sa population par rapport aux autres communes membres. Les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour.

Lorsque la Commune ne dispose que d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui sera élu deviendra conseiller communautaire suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

– Liste Yves COURBIS (n°1)- Mathilde SAVARY (n°2) : dix-sept voix

Sont élus parmi les conseillers communautaires sortants Yves COURBIS en qualité de conseiller communautaire titulaire et Mathilde SAVARY en qualité de conseiller communautaire suppléant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

 
Yves COURBIS, Maire

- POUR : 17
- CONTRE : 0
ABSTENTION : 0